

Communiqué de presse : l'Assemblée Générale Elective (AGE) de l'Association des Producteurs Algériens des Boissons (APAB).

Le 12 mars 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale Elective de l'Association des Producteurs Algériens des Boissons (APAB).

Monsieur Ali HAMANI Président de l'Association a présenté le rapport d'activité de l'année 2019 qui a synthétisé les différentes actions menées par l'Association, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale et du Bureau Exécutif, sur la base des préoccupations soulevées par les membres.

Le Bilan des activités s'articule autour des axes suivants :

1. Actions relatives à l'environnement économique, règlementaire et fiscal ;
2. Actions relatives à la promotion de la Qualité et à la Protection du Consommateur ;
3. Autres actions.

Dans l'axe « Actions relatives à l'environnement économique, règlementaire et fiscal » une quinzaine

d'actions ont été réalisées. Quelques exemples d'actions :

- La participation active à l'élaboration de l'arrêté interministériel relatif à l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires, aussi au projet de Règlement Technique Algérien relatif à la production de jus de fruits, ainsi que le perfectionnement du dispositif réglementaire régissant l'acquisition et l'utilisation des produits sensibles.

- Des propositions de mesures pour l'inclusion du secteur informel ont retenu l'attention des responsables de Ministère des Finances et du Commerce. Il a été arrêté la Mise en place prochainement d'un cadre juridique et financier.

- Engagement de l'Association dans la définition du rôle des opérateurs économiques metteurs sur le marché des déchets plastiques :

o pour l'optimisation de la collecte et du recyclage post consommation dans le cadre de la démarche de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

o et pour assurer leurs obligations dans le cadre d'un éco-organisme à but non lucratif, agréé par les pouvoirs publics.

Dans l'axe « Actions relatives à la promotion de la Qualité et à la Protection du Consommateur » une assistance technique continue aux membres, pour toutes les questions se rapportant à la production des boissons (réglementation, étiquetage, promotion de la marque collective « Buvez Tranquille », soutien lors des contraintes des sous -filiales...).

La troisième axe « Autres actions » englobe les participations aux salons des industries agro-alimentaires, workshops sur l'hygiène des processus agro-alimentaires et organisation des journées d'information sur les réglementations en vigueur.

Le Projet de Plan d'actions pour l'année 2020 qui a été présenté par le Président, Monsieur Ali HAMANI, consistant à :

1. Renforcer le positionnement de l'APAB.
2. Maintenir les actions avec les départements ministériels.
3. Actions imprévues.

Il a été procédé au Renouvellement des instances électives de l'APAB pour les différents mandats :

1. Président- Monsieur ALI HAMANI représentant de la société FRUITAL a été élu à l'unanimité Président de l'APAB.

2. Membres du Bureau Exécutif – Dix (10) représentants des sociétés membres : à savoir

CEVIRAL LALA KHEDIDJA ; ABC PEPSI, NCA Rouiba, DANONE, COCA COLA, HAMOUD BOUALEM, TANGO, CANDIA, FRUITAL et AGRANA ont été élus membres du Bureau Exécutif à l'unanimité.

3. Secrétaire Général - Monsieur OTHMANI Slim élu

4. Trésorier - Mme LAGHA Samia élue.